PROCÉDURE QUALITÉ – INDICATEUR 12

Procédure de prévention et de traitement des violences, du harcèlement et des discriminations

Référence	PRO-VHD-01 – Version 1
Date d'application	18/11/2026
Rédigée et validée par	Claude GUEGUEN, responsable de C.GUEGUEN FORMATION
Référent signalements	Claude GUEGUEN – 02 96 46 38 96 – c.gueguenformation@gmail.com
Cadre	Référentiel national qualité (Qualiopi), indicateur 12, version applicable au 1er novembre 2026

1. Objet et engagement

C.GUEGUEN FORMATION s'engage à garantir à chaque stagiaire un environnement de formation respectueux et sûr. Aucune forme de violence, de harcèlement, d'agissement sexiste ou de discrimination n'est tolérée pendant ses formations.

Cette procédure décrit comment ces situations sont prévenues, comment les signaler et comment chaque signalement est traité et tracé.

2. Champ d'application

- Toutes les formations de C.GUEGUEN FORMATION, en inter-entreprises comme en intra-entreprise, en salle comme dans les locaux du client.
- Toutes les personnes présentes : stagiaires, formateur, intervenants extérieurs, personnel du client ou du lieu d'accueil.
- Les faits survenus pendant la formation, les pauses, les repas pris en commun et les échanges liés à la formation (téléphone, messagerie, réseaux sociaux).

En intra-entreprise, le stagiaire reste salarié de son employeur, qui conserve ses propres obligations de prévention et de traitement. C.GUEGUEN FORMATION traite les faits survenus pendant sa formation et informe l'employeur selon les règles du point 6.

3. Les situations concernées

Situation	Ce que c'est (en résumé)
Harcèlement moral	Agissements répétés qui dégradent les conditions de formation ou de travail et peuvent porter atteinte aux droits, à la dignité ou à la santé de la personne (Code du travail, art. L1152-1).
Harcèlement sexuel	Propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés et imposés, ou pression grave, même non répétée, dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle (Code du travail, art. L1153-1).
Agissement sexiste	Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant (Code du travail, art. L1142-2-1).
Violences sexuelles	Agression sexuelle, exhibition, gestes ou contacts imposés.

C.GUEGUEN FORMATION 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – NDA 53220878422 – SIRET 494 799 760 00025 – Tél. 02 96 46 38 96 – c.gueguenformation@gmail.com

Situation	Ce que c'est (en résumé)
Violences physiques ou verbales	Coups, bousculades, menaces, insultes, intimidation.
Discrimination	Traitement défavorable fondé notamment sur l'origine, le sexe, l'âge, le handicap, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions ou les convictions religieuses (Code du travail, art. L1132-1).

4. Prévention

1. **Information avant la formation :** la convocation et le livret d'accueil rappellent les règles de comportement et indiquent comment signaler une situation.
2. **Règlement intérieur :** il interdit expressément ces comportements et prévoit les sanctions applicables.
3. **Rappel oral en ouverture de session :** le formateur présente en deux minutes les règles de respect mutuel et la façon de le contacter en toute confidentialité.
4. **Affichage :** les numéros utiles (annexe) sont remis dans le livret d'accueil et peuvent être affichés en salle.
5. **Vigilance du formateur :** il intervient immédiatement face à un propos ou un comportement déplacé, même présenté comme une plaisanterie.
6. **Compétences :** le formateur entretient ses connaissances sur la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement (indicateur 22).

5. Comment signaler

Toute personne victime ou témoin peut signaler une situation, à tout moment, pendant ou après la formation.

Canal	Coordonnées
Le formateur, sur place	En aparté, pendant une pause ou à la fin de la séance.
Téléphone	02 96 46 38 96
Email	c.gueguenformation@gmail.com (objet conseillé : « Signalement – confidentiel »)
Courrier	C.GUEGUEN FORMATION – 46 route de Tonquédec – 22300 Ploubezre (mention « Confidentiel »)

Si les faits mettent en cause le formateur lui-même, la personne peut s'adresser directement à son employeur ou au référent harcèlement de son entreprise, au CSE, à l'inspection du travail, au Défenseur des droits ou aux forces de l'ordre (voir annexe). C.GUEGUEN FORMATION étant une structure à intervenant unique, ces recours extérieurs garantissent un traitement indépendant.

Le signalement peut être fait oralement ou par écrit. Il n'a pas besoin d'être prouvé pour être pris en compte. Le signalement de bonne foi n'expose son auteur à aucune mesure défavorable.

6. Traitement d'un signalement

Étape	Délai	Ce qui est fait
Danger immédiat	Sans délai	Mise en sécurité de la victime, séparation des personnes, appel au 17 ou au 112 si nécessaire.
Prise en compte	Le jour même	Écoute de la personne, inscription au registre des signalements (FOR-VHD-01), accusé de réception si le signalement est écrit.

C.GUEGUEN FORMATION 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – NDA 53220878422 – SIRET 494 799 760 00025 – Tél. 02 96 46 38 96 – c.gueguenformation@gmail.com

Étape	Délai	Ce qui est fait
Mesures conservatoires	Sous 24 h ouvrées	Selon la gravité : séparation des personnes, réorganisation des groupes, suspension de la participation de l'auteur présumé conformément au règlement intérieur.
Entretien avec la personne	Sous 48 h ouvrées	Recueil détaillé des faits, de ses attentes et de son accord sur les suites. Information sur les recours et l'accompagnement possibles (annexe).
Analyse des faits	Sous 15 jours	Audition de l'auteur présumé et, si besoin, des témoins. Compte rendu écrit de chaque échange.
Décision et suites	À l'issue de l'analyse	Sanction prévue au règlement intérieur si les faits sont établis. Information de l'employeur ou du financeur concerné. Accompagnement de la victime pour un éventuel dépôt de plainte.
Clôture	Sous 1 mois	Retour d'information à la personne qui a signalé. Clôture au registre avec les mesures prises.

Information de l'employeur : lorsque les faits concernent un salarié en formation, C.GUEGUEN FORMATION informe l'employeur concerné, en recherchant l'accord de la victime. Cet accord n'est pas nécessaire en cas de danger pour une personne.

7. Confidentialité et protection

- Les informations recueillies ne sont partagées qu'avec les personnes strictement nécessaires au traitement.
- Le registre et les comptes rendus sont conservés de manière sécurisée et ne sont accessibles qu'au responsable de l'organisme.
- Aucune personne ne peut être pénalisée pour avoir signalé de bonne foi, témoigné ou refusé de subir de tels faits (Code du travail, art. L1152-2 et L1153-2).

8. Traçabilité et amélioration continue

- Chaque signalement est inscrit au registre FOR-VHD-01, de sa réception à sa clôture.
- En l'absence de signalement, le registre est tenu à jour avec la mention « Aucun signalement » et daté chaque année.
- Un bilan annuel anonymisé est intégré à la revue qualité (indicateur 32) et donne lieu, si besoin, à des actions d'amélioration.
- La procédure est relue chaque année et après chaque signalement traité.

9. Diffusion de la procédure

Support	Ce qui y figure
Livret d'accueil	Résumé de la procédure et numéros utiles
Règlement intérieur	Interdiction des comportements et sanctions
Convocation	Une phrase de rappel et le contact du référent
Ouverture de chaque session	Rappel oral par le formateur
Site internet	Procédure téléchargeable

C.GUEGUEN FORMATION 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – NDA 53220878422 – SIRET 494 799 760 00025 – Tél. 02 96 46 38 96 – c.gueguenformation@gmail.com

Annexe – Numéros et recours utiles

Contact	Pour quoi
17 ou 112	Urgence, danger immédiat
114 (SMS)	Urgence pour les personnes sourdes, malentendantes ou ne pouvant pas parler
3919	Violences Femmes Info – écoute anonyme et gratuite
3928 – defenseurdesdroits.fr	Défenseur des droits : discriminations
Inspection du travail (DREETS Bretagne)	Harcèlement ou discrimination au travail
Employeur, référent harcèlement, CSE	Pour les stagiaires salariés

C.GUEGUEN FORMATION 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – NDA 53220878422 – SIRET 494 799 760 00025 – Tél. 02 96 46 38 96 – c.gueguenformation@gmail.com